

de l'interprétation à donner à la motion actuellement à l'étude. Pourquoi le gouvernement ne convoque-t-il pas cette conférence? Pour sa défense, le ministre du Travail nous disait, il y a quelques mois, que le Congrès du travail du Canada avait félicité son gouvernement de ses mesures relatives au chômage. Je prie le ministre du Travail de se remémorer la déclaration faite hier par le président du Congrès du travail du Canada. N'a-t-il pas dit que la situation révélée par ces chiffres était une disgrâce pour le Canada? Pourquoi ne convoque-t-on pas une conférence de ce genre? Que craint le gouvernement là-dedans? On pourrait multiplier les questions: Pourquoi le gouvernement n'intensifie-t-il pas son programme de formation professionnelle? Pourquoi ne crée-t-il pas une caisse d'immobilisations destinée aux provinces atlantiques pour venir en aide à une région où le chômage sévit plus qu'ailleurs au Canada, sauf dans la province de Québec?

Comment pouvons-nous justifier le mandat qui nous a été confié si nous ne prenons pas tous les moyens possibles pour faire comprendre au gouvernement la gravité de ce problème, gravité qu'on ne saurait nier après avoir pris connaissance des chiffres publiés hier. Comment pouvons-nous, membres de l'opposition, prétendre que nous nous sommes acquittés de notre tâche si nous n'exhortons pas le ministre du Travail à donner suite à chacune des 25 propositions qui ont été formulées par le parti libéral? Comment le gouvernement peut-il concilier l'attitude qu'il manifeste à l'égard du peuple canadien, et les promesses faites par le premier ministre s'il ne donne suite aux propositions qui ont été mises de l'avant? Que le gouvernement nous dise ce qui cloche dans ces propositions, et nous saurons au moins l'attitude qu'elles lui ont inspirée. Mais si de jour en jour le gouvernement s'abstient de s'occuper de ces propositions selon leur ordre d'importance, nous, c'est-à-dire l'opposition, ne pouvons faire autre chose que l'exhorter à prendre des mesures en rapport avec les programmes que ses tenants ont affirmé vouloir appliquer au cours de deux campagnes électorales.

Une voix: Tout en recourant à la clôture.

L'hon. M. Martin: Comme le dit mon honorable ami, tout en recourant à des méthodes équivalant à la clôture.

M. Aiken: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député d'Essex-Est est depuis bon nombre d'années à la Chambre, alors que je suis ici depuis moins longtemps. Mais il a répété cet après-midi, à trois ou quatre reprises, l'affirmation qu'il vient de faire maintenant et que je considère comme une

[L'hon. M. Martin.]

critique directe de la décision rendue par le président. Il s'en prend à la décision rendue au sujet du débat des crédits du ministre des Finances. Il est maintes fois revenu sur le même point, c'est-à-dire que le gouvernement cherche à imposer la clôture, ou à supprimer la discussion. On a invoqué le Règlement, et vous avez réglé la question, monsieur le président. J'estime donc que la question n'appelle plus aucune observation cet après-midi.

L'hon. M. Martin: Je remercie l'honorable député de son intervention très utile. Je suis sûr qu'il s'intéresse vivement à ce problème très urgent qui se pose à la population. J'ajoute que si le gouvernement actuel ne réagit pas, en nous laissant savoir si, oui ou non, il est disposé à adopter quelque-une de ces mesures, il ne mérite pas la confiance qu'il cherche à obtenir de la façon qu'il s'y prend aujourd'hui.

Je rappelle au ministre le plus ancien qui se trouve présentement à la Chambre, c'est-à-dire le ministre des Finances,—le ministre du Travail étant maintenant absent,—que son premier ministre a dit à la population du pays dans deux élections générales: "Déficit ou non, nul ne souffrira, au Canada, du chômage aussi longtemps que je serai premier ministre." Voilà un engagement solennel. Je dis maintenant au ministre des Finances, qui est le ministre le plus ancien maintenant présent,—bien qu'il ne siège pas ici depuis aussi longtemps que le ministre des Affaires des anciens combattants, également ici présent, que le premier ministre a changé de refrain. Il ne dit plus maintenant: nul ne souffrira à cause du chômage...

Une voix: Qui souffre?

L'hon. M. Martin: Qui est-ce qui souffre? Cinq cent cinquante-cinq mille personnes chôment et souffrent. C'est le chiffre le moins élevé. Et si le gouvernement précédent n'avait pas institué l'assurance-chômage et pris d'autres mesures d'ordre social, leurs souffrances seraient beaucoup plus grandes. Il me semble que le premier ministre a changé de ton. Si l'on en croit l'émission télévisée du 3 mars dernier, au cours de laquelle il a fait une pénétrante analyse de ce problème social si grave, il nous dit: pas de souffrances inutiles, mais souffrances s'il le faut. Voilà en tout cas, comment le député de Bonavista-Twillingate a paraphrasé les paroles du premier ministre.

Le premier ministre a dit, dans son émission télévisée: "Il n'y aura pas de souffrance inutile." Or, ce n'est pas ce qu'il a annoncé à la population de notre pays. Il a dit que personne ne souffrirait, qu'il y ait un déficit ou non. Or, on souffre, il y a du chômage, et, en raison de ce chômage, et parce que le